



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 juillet 2019**

Le Conseil Municipal, réuni le 4 juillet 2019 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire, a pris les décisions suivantes :

↳ Adhésion à l'Association des « Gîtes de France » pour la location du gîte communal, et fixe les tarifs de locations comme suit :

Week-end ou semaine 2 nuits		Semaine	
Haute saison *	Basse saison *	Haute saison *	Basse saison *
160 € + 80 € par nuit supplémentaire	140 € + 70 € par nuit supplémentaire	380 € (draps fournis)	350 € (draps fournis)

*Haute saison : de mai à septembre et vacances scolaires

*Basse saison : d'octobre à avril

↳ Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant au lot n°2 – Electricité - concernant les travaux de l'église, pour un montant de - 3.015 € HT.

↳ Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur le bien situé au 60-62 « Grande rue ».